

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 876

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 57**

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – *Au* a du 1° de l'article L. 211-10 du code de l'action sociale et des familles, les mots : « au premier alinéa de » sont remplacés par le mot : « à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'harmonisation rédactionnelle visant à tirer les conséquences, pour l'article L. 211-10 du code de l'action sociale et des familles, de la nouvelle rédaction de l'article L. 551-1 du code de la sécurité sociale résultant du 10° du I de l'article 57.